

ISOLER SA MAISON

ISOLER LES MURS

Les murs sont responsables d'environ 25% (15% en cas de mitoyenneté) des déperditions thermiques d'un bâtiment. En rénovation, il existe deux procédés d'isolations des murs : L'isolation par l'intérieur ou par l'extérieur. Le choix du procédé d'isolation se détermine en fonction de différents critères comme la nature des murs existants, leur ancienneté, la faisabilité technique ou la fréquence d'occupation des locaux...

RÉSOLURE DES PROBLÈMES D'HUMIDITÉ EN AMONT :

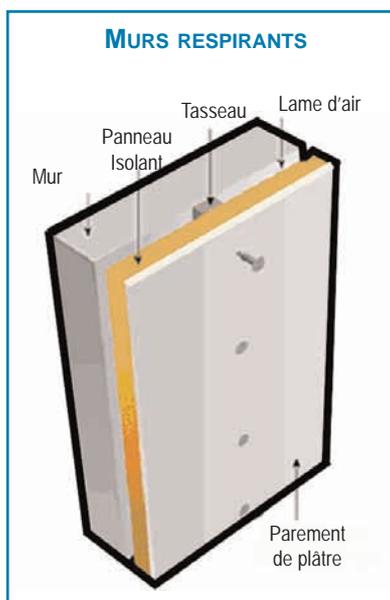
Remontée par capillarité, fuite d'eau, gouttière défectueuse... l'isolant n'est pas un camouflage. S'il n'est pas possible de résoudre le problème d'humidité, il faudra laisser une lame d'air entre le mur et l'isolant (environ 3cm) qui sera alors mis en place sur une structure bois.

ISOLER PAR L'INTÉRIEUR :

L'isolation par l'intérieur peut être réalisée par un non professionnel, pièce par pièce, à toute saison de l'année. Il existe un grand choix de matériaux, accessibles à tous les budgets. Elle permet un réchauffement rapide de l'air, idéal pour des espaces occupés par intermittence. Elle ne modifie pas l'aspect extérieur des façades. L'isolation par l'intérieur ne permet pas de traiter les ponts thermiques et limite la capacité d'inertie du mur existant. Elle implique des reprises d'électricité, de finitions intérieures...

LES MURS "RESPIRANTS" :

Un mur est dit respirant, s'il est ouvert à la diffusion de la vapeur, comme la brique, le béton cellulaire, la pierre ou le bois... Il ne faut pas l'étouffer avec un isolant étanche, risquant d'enfermer la vapeur d'eau dans le mur, entraînant de la condensation, le développement de moisissures, les détériorations des revêtements, l'effritement des enduits... Le matériau isolant doit donc être également respirant (laine minérale,...). Il peut être appliqué contre le mur, intégré dans une ossature, qu'il soit sous forme rigide (liège ou fibre de bois) ou insufflé en vrac (ouate de cellulose). On applique ensuite un freine vapeur puis le parement intérieur (respirant lui aussi !)



LES MURS "NON RESPIRANTS" :

Dans le cas de murs non respirants, en parpaing par exemple, une lame d'air est indispensable entre le mur et l'isolant.

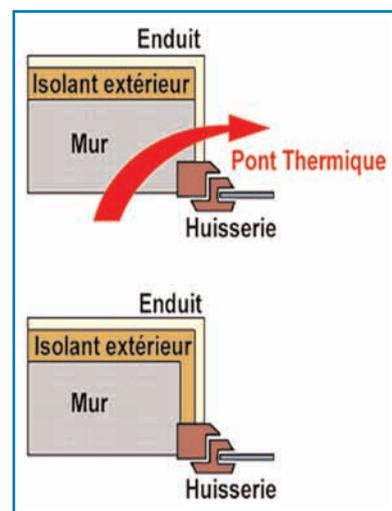
ISOLER PAR L'EXTÉRIEUR :

L'isolation par l'extérieur préserve l'intérieur des travaux. Elle nécessite l'intervention de professionnels, de préférence à la belle saison. Les matériaux possibles sont moins nombreux que pour l'isolation par l'intérieur et doivent impérativement être respirants. Elle permet de préserver l'inertie thermique des murs, réduit efficacement les infiltrations d'air et les ponts thermiques au niveau des dalles. Cette solution est idéale si le bâtiment est habité de façon continue. L'isolation par l'extérieur est la plus performante mais impose de reprendre les débords de portes et fenêtres, la dépose et repose des volets existants et parfois de modifier les débords de toiture devenus insuffisants. Modifiant l'aspect de la

façade, une démarche de "déclaration préalable" devra être faite auprès de la mairie.

LES ENDUITS ISOLANTS :

Projetés sur la façade, ils sont constitués de mortiers auxquels sont incorporés des particules de matériaux isolants (épaisseur environ 10cm). Ne permettant pas d'obtenir des résistances thermiques équivalentes à celles atteintes par les autres procédés, ils sont plutôt recommandés pour des parois déjà isolées auxquelles on souhaite apporter un complément.



L'ISOLATION RAPPORTÉE :

Cette méthode consiste à isoler les murs à l'aide de panneaux isolants collés ou vissés sur le mur (liège expansé, fibre de bois,...), puis protégé par un treillis en fibre de verre; le tout étant recouvert par un enduit hydraulique de finition ou par un bardage bois en préservant une lame d'air. Une attention particulière doit être apportée au traitement des portes et fenêtres afin d'éviter la création de ponts thermiques.

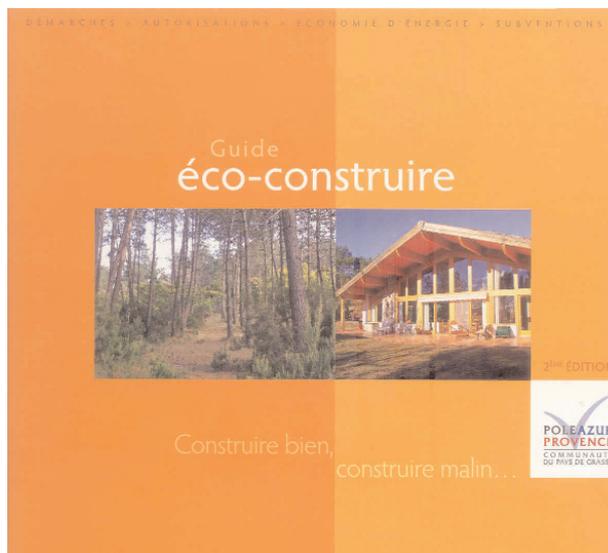
GUIDE ÉCO-CONSTRUIRE

Vous voulez construire, rénover votre maison ? Construire bien, construire malin, c'est ce que vous propose Pôle Azur Provence dans ce guide gratuit, disponible au service urbanisme de la mairie.

Nouveaux matériaux, nouvelles techniques, nouvelles réglementations, cet ouvrage très complet vous informe, afin d'intégrer une démarche d'éco-construction à votre projet. Isolation, chauffage, aération, gestion de l'eau, etc, ce guide vous aidera à faire les bons choix et d'agir efficacement pour réduire vos factures et vos émissions de gaz à effet de serre.

Merci Pôle Azur Provence !

Renseignements au service Urbanisme :
04 92 19 45 12



STOP PUB UNE NOUVELLE POUR LA PLANÈTE

Le Conseil général des Alpes Maritimes déclare la guerre au gaspillage : 15 kg de pub par an et par habitant, çà suffit !

Les prospectus envahissent votre boîte aux lettres, coûtent cher aux communes qui gèrent la collecte et le recyclage des déchets et enfin contribuent à la pollution de la planète. Dans le cadre de son "plan climat" de protection de l'environnement, le Département a donc lancé la contre-offensive en ouvrant un site où vous pourrez créer votre étiquette anti-pub.

Merci pour la Terre !
www.stoppub-cg06.fr



VISITE D'UNE INSTALLATION SOLAIRE

Vous êtes intéressés par **L'ÉNERGIE SOLAIRE ?**

Le Groupe Expert et l'Espace Info Energie de Grasse (04.92.60.78.75) vous invitent à visiter une maison équipée d'un chauffe eau solaire et d'une installation photovoltaïque.

Vous pourrez poser vos questions à D. Chassoulier membre du Groupe Expert. Deux visites commentées :

Le **SAMEDI 17 OCTOBRE** à 14 H 30 ET A 16 HEURES précises
Grand Jardin Village - 20 allée de la Figuière - Mouans Sartoux
(À 500 m de la gare SNCF)

(Stationnement : parking de la gare SNCF ou chemin des Indes ou chemin de Saurin)

